RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00626
Numéro SIREN : 829 505 346
Nom ou dénomination : ABALONE TT CLERMONT FERRAND

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt 12187

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/12187

Déposant :

Nom/dénomination : ABALONE TT CLERMONT FERRAND

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 829 505 346

N° gestion : 2017 B 00626

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000,00 euros
Siège social : 79, rue Blatin – 63000 CLERMONT-FERRAND
829 505 346 RCS CLERMONT FERRAND

DEPOT N° 19B12187

DU 18 NOV. 2019

COMPTES ANNUELS CLOS LE
31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT



Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 20			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	1 901.02	3 288.98		3 288.98	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	61 374.51	13 507.18	47 867.33		47 867.33	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	150.00		150.00		150.00	
	Autres immobilisations financières	3 419.99		3 419.99		3 419.99	
	Total II	70 134.50	15 408.20	54 726.30		54 726.30	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	126 246.41		126 246.41		126 246.41	
	Autres créances	194 323.17		194 323.17		194 323.17	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 002.28		5 002.28		5 002.28	
	Total III	325 571.86		325 571.86		325 571.86	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	395 706.36	15 408.20	380 298.16		380 298.16	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 3 569.99
(3) Dont à plus d'un an

CECOM Experts-comptables

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 20	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00		120 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 198.42		6 198.42	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	126 198.42		126 198.42	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 990.92		1 990.92	
	Emprunts et dettes financières diverses	59 198.03		59 198.03	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 870.71		42 870.71	
	Dettes fiscales et sociales	149 520.23		149 520.23	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	519.85		519.85	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	254 099.74		254 099.74	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	380 298.16		380 298.16	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 254 099.74

CECOM Experts-comptables

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 20			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	944 620.79		944 620.79		944 620.79	
Chiffre d'affaires NET	944 620.79		944 620.79		944 620.79	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 031.73		8 031.73	
Autres produits			40.07		40.07	
Total des Produits d'exploitation (I)			952 692.59		952 692.59	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			202 379.33		202 379.33	
Impôts, taxes et versements assimilés			14 829.09		14 829.09	
Salaires et traitements			716 688.40		716 688.40	
Charges sociales			146 770.54		146 770.54	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 408.20		15 408.20	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5.73		5.73	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 096 081.29		1 096 081.29	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-143 388.70		-143 388.70	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 20	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	412.88		412.88	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	412.88		412.88	
2. Résultat financier (V-VI)	-412.88		-412.88	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-143 801.58		-143 801.58	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 000.00		150 000.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	150 000.00		150 000.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	150 000.00		150 000.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 102 692.59		1 102 692.59	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 096 494.17		1 096 494.17	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 198.42		6 198.42	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CECOM Experts-comptables

SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND
79 RUE BLATIN

63000 CLERMONT FERRAND

ANNEXE DU 11/05/2017 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 380 298.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 944 620.79 Euros et dégageant un bénéfice de 6 198.42 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, couvrant la période du 11/05/2017 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 150 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 42 168 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			5 190
Installations générales agencements aménagements divers			48 124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 250
TOTAL			61 375
Prêts, autres immobilisations financières			3 570
TOTAL			3 570
TOTAL GENERAL			70 135

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			48 124	48 124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 250	13 250
TOTAL			61 375	61 375
Prêts, autres immobilisations financières			3 570	3 570
TOTAL			3 570	3 570
TOTAL GENERAL			70 135	70 135

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 901		1 901
Installations générales agencements aménagements divers		10 346		10 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 161		3 161
TOTAL		13 507		13 507
TOTAL GENERAL		15 408		15 408

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 901				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 346				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 161				
TOTAL	13 507				
TOTAL GENERAL	15 408				

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Etat des provisions

Néant.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	150	150	
Autres immobilisations financières	3 420	3 420	
Autres créances clients	126 246	126 246	
Impôts sur les bénéfices	8 929	8 929	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 057	3 057	
Groupe et associés	150 000	150 000	
Débiteurs divers	32 337	32 337	
Charges constatées d'avance	5 002	5 002	
TOTAL	329 142	329 142	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	150		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 991	1 991		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 871	42 871		
Personnel et comptes rattachés	6 150	6 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 036	98 036		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 854	32 854		
Autres impôts taxes et assimilés	12 481	12 481		
Groupe et associés	59 198	59 198		
Autres dettes	520	520		
TOTAL	254 100	254 100		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		12 000		12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 337
Total	32 337

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219
Emprunts et dettes financières diverses	64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 288
Dettes fiscales et sociales	19 941
Autres dettes	520
Total	39 031

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 002
Total	5 002

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 900 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	55
Total (1)	55

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	160
moins de 35 ans	plus de 30 ans	35
Engagement total		195

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

greffe

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 20 mois clos le 31 décembre 2018
ABALONE TT CLERMONT-FERRAND S.A.S
79, rue Blatin - 63000 CLERMONT FERRAND
Ce rapport contient 15 pages
Référence : YB-12-18-93

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND S.A.S

Siège social : 79, rue Blatin - 63000 CLERMONT FERRAND
Capital social : €.120 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 20 mois clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Clermont-Ferrand S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Clermont-Ferrand S.A.S. relatifs à l'exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 11 mai 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 15 mai 2019

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 20

Adresse de l'entreprise 79 RUE BLATIN 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 82950534600017 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	N-1 31122016 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 190	AG 1 901	3 289	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	61 375	AU 13 507	47 867	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	150	BG	150	
	Autres immobilisations financières*	BH	3 420	BI	3 420	
TOTAL (II)		BJ	70 135	BK 15 408	54 726	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 246	BY	126 246	
	Autres créances (3)	BZ	194 323	CA	194 323	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 002	CI	5 002	
TOTAL (III)		CJ	325 572	CK	325 572	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	395 706	IA 15 408	380 298	

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 570 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Dépôt légal

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)		DA	120 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	6 198	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	126 198	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 991	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	59 198	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	42 871	
	Dettes fiscales et sociales		DY	149 520	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	520	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	254 100	
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	380 298	
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	254 100	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 772	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Groupe

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	944 621	FH		FI	944 621	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	944 621	FK		FL	944 621	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 032	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	952 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	202 379	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 829	
	Salaires et traitements*					FY	716 688	
	Charges sociales (10)					FZ	146 771	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	15 408	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 096 081	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(143 389)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	413	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	413	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(413)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(143 802)	

Cerfa Expert

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	150 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	150 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 102 693	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 096 494	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 198	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 032	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION D'EQUILIBRE		150 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CEGID Privacy

CECOM Experts-comptables

SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND
79 RUE BLATIN

63000 CLERMONT FERRAND

ANNEXE DU 11/05/2017 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

CECOM Experts-comptables

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 380 298.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 944 620.79 Euros et dégageant un bénéfice de 6 198.42 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, couvrant la période du 11/05/2017 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 150 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 42 168 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			5 190
Installations générales agencements aménagements divers			48 124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 250
TOTAL			61 375
Prêts, autres immobilisations financières			3 570
TOTAL			3 570
TOTAL GENERAL			70 135

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			48 124	48 124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 250	13 250
TOTAL			61 375	61 375
Prêts, autres immobilisations financières			3 570	3 570
TOTAL			3 570	3 570
TOTAL GENERAL			70 135	70 135

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 901		1 901
Installations générales agencements aménagements divers		10 346		10 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 161		3 161
TOTAL		13 507		13 507
TOTAL GENERAL		15 408		15 408

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 901				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 346				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 161				
TOTAL	13 507				
TOTAL GENERAL	15 408				

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Etat des provisions

Néant.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	150	150	
Autres immobilisations financières	3 420	3 420	
Autres créances clients	126 246	126 246	
Impôts sur les bénéfices	8 929	8 929	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 057	3 057	
Groupe et associés	150 000	150 000	
Débiteurs divers	32 337	32 337	
Charges constatées d'avance	5 002	5 002	
TOTAL	329 142	329 142	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	150		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 991	1 991		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 871	42 871		
Personnel et comptes rattachés	6 150	6 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 036	98 036		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 854	32 854		
Autres impôts taxes et assimilés	12 481	12 481		
Groupe et associés	59 198	59 198		
Autres dettes	520	520		
TOTAL	254 100	254 100		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		12 000		12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 337
Total	32 337

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219
Emprunts et dettes financières diverses	64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 288
Dettes fiscales et sociales	19 941
Autres dettes	520
Total	39 031

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 002
Total	5 002

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ANNEXE

Exercice du 11/05/2017 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 900 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	55
Total (1)	55

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	160
moins de 35 ans	plus de 30 ans	35
Engagement total		195

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000,00 euros
Siège social : 79, rue Blatin – 63000 CLERMONT-FERRAND
829 505 346 RCS CLERMONT FERRAND

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 6 198,42 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		6 198,42 €
Autres réserves		0,00 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	6 198,42 €	
TOTAL	**6 198,42 €**	**6 198,42 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000,00 euros
Siège social : 79, rue Blatin – 63000 CLERMONT-FERRAND
829 505 346 RCS CLERMONT FERRAND

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 6 198,42 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		6 198,42 €
Autres réserves		0,00 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	6 198,42 €	
TOTAL	**6 198,42 €**	**6 198,42 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président

Copie certifiée conforme
G / 18/11/2019 16:15:10
N° de dépôt - 2019/12187 / 829505346